

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Architecture et de la Construction  
Service Construction Patrimoine  
04.13.31.20.53

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

**OBJET : Construction de la caserne de gendarmerie de Saint-Martin-de-Crau : lancement de l'opération.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux bâtiments départementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 1 du 30 juin 2017, le Conseil Départemental a approuvé la convention relative à l'équipement immobilier de la Gendarmerie Départementale des Bouches-du-Rhône.

Dans ce cadre, le programme immobilier annexé à la convention prévoyait un effectif de 13 sous-officiers et 3 gendarmes-adjoints volontaires pour la caserne de gendarmerie de Saint-Martin-de-Crau.

Suite à une évolution des effectifs sur la commune, ce projet devra dorénavant permettre, dans le même temps, le déplacement de la brigade motorisée d'Arles sur le site, au cœur de sa zone d'action, avec la brigade territoriale. Ainsi, cette nouvelle caserne sera appelée à accueillir 13 sous-officiers supplémentaires, soit un total de 27 Unités-Logement.

L'assiette foncière proposée regroupe les parcelles B 5521 et B 5267, sises Chemin communal du Lion d'Or - D113, Route de Salon.

Dès que la commune aura délibéré pour une cession de ces terrains à l'euro symbolique non recouvrable au profit du Département et que l'agrément de l'assiette foncière par le ministère de la défense sera effectif, des études préalables seront engagées afin de définir l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

Cette dernière sera soumise à votre approbation lors d'une prochaine session.

Enfin, cette opération sera réalisée dans le cadre du décret 93.130 du 28 janvier 1993, modifié par le décret 2009.1712 du 30 décembre 2009.

L'objet du présent rapport est donc :

- d'approuver le lancement de l'opération de construction de la caserne de gendarmerie de Saint-Martin-de-Crau sur des terrains cédés à l'euro symbolique non recouvrable par la commune,
- d'approuver la modification des effectifs prévus dans la convention immobilière, les portant à 26 sous-officiers et 3 gendarmes-adjoints volontaires correspondant à 27 Unités-Logement à construire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL